

Si vous ne visualisez pas correctement ce message, cliquez [ici](#)

IS°26-06-18



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Meurthe-et-Moselle

INFO SECHERESSE

Vigilance sécheresse et entrée en vigueur du nouvel arrêté-cadre départemental

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Yves SEGUY, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de que

Les zones :

- Moselle amont et Meurthe
- Moselle aval, Orne, Nied et Seille
- Meuse aval et Chiers

du département de la Meurthe-et-Moselle reviennent en **VIGILANCE** sécheresse

Passage en vigilance

Depuis le début de l'année hydrologique en septembre 2025, les précipitations sont globalement inférieures aux normales sur une grande partie du territoire. Si certains secteurs ont ponctuellement bénéficié d'épisodes pluvieux proches des normales, une grande partie du département a connu des déficits pluviométriques récurrents. Cette situation se traduit aujourd'hui par une baisse progressive des débits de nombreux cours d'eau. Les premières observations réalisées sur le terrain ont également mis en évidence quelques cours d'eau en assec dès mai 2026.

Les épisodes pluvieux enregistrés la semaine dernière ont apporté des précipitations sur une partie du département, mais leur effet sur la ressource en eau reste limité : les sols sont très secs et l'indice d'humidité des sols se situe à des niveaux élevés de sécheresse, ce qui réduit fortement l'efficacité des pluies et leur contribution au soutien des cours d'eau.

Les conditions actuelles très sèches, accompagnées de températures très supérieures aux normales de saison sont amenées à durer jusqu'à la fin du mois de juin.

Où suivre la situation et les mesures dans le département ?



Vous permet de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à vous en fonction de votre commune, de l'usage, et votre profil (particuliers, entreprises, collectivités et administrations, et exploitations agricoles).

[Site internet de la
préfecture de Meurthe-et-
Moselle](#)

La rubrique Actions de l'Etat -
Environnement - Eau et milieux
aquatiques - Sécheresse


Face à cette situation, le passage en vigilance vise à anticiper une éventuelle dégradation de l'état de la ressource en eau et à sensibiliser l'ensemble des usagers à l'importance d'une gestion économe de l'eau.

Plus d'informations, arrêtés, cartes, communiqués officiels.

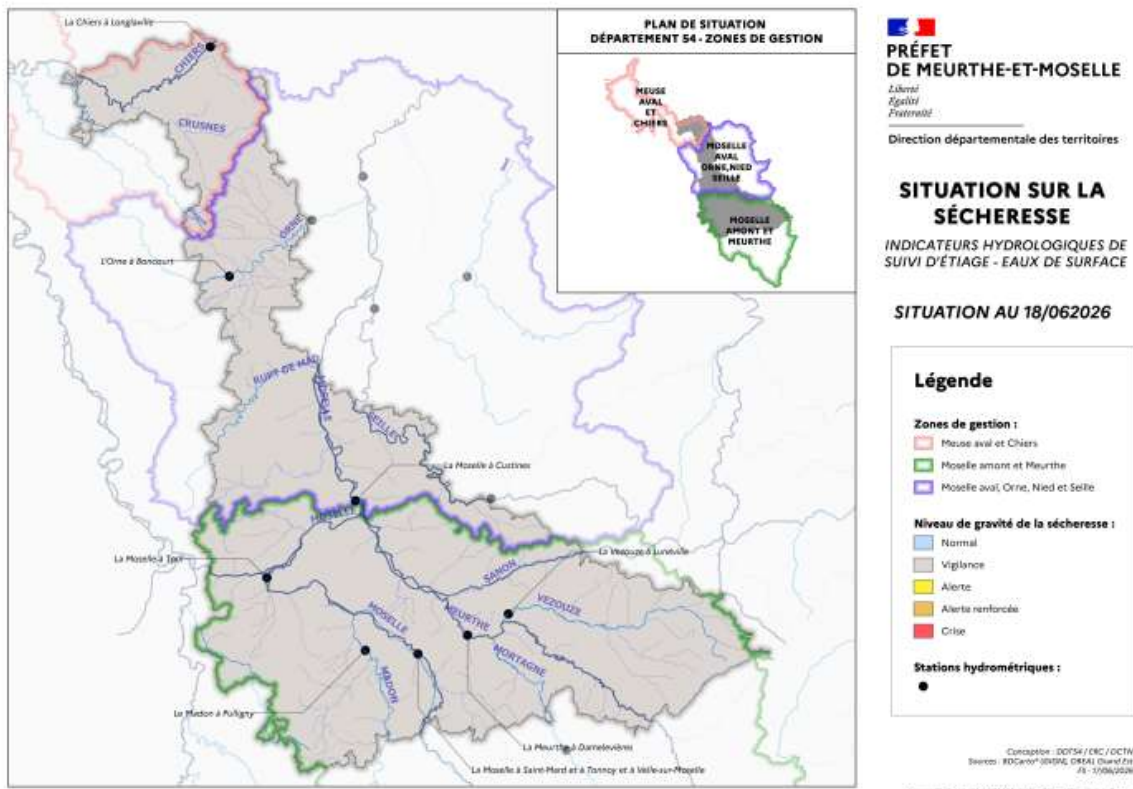
 Arrêté en vigueur depuis le 1 juin 2026

Arrêté cadre sécheresse en vigueur

Le nouvel arrêté cadre, signé le 27 mai 2026, permet de préciser certaines mesures en intégrant les dernières évolutions réglementaires en vigueur.

 Bilan de la participation du public par voie électronique

Niveau de gravité actuel de la sécheresse par zone de gestion



NORMAL : Situation habituelle sans tension, usage de l'eau autorisé sans restriction particulière.

VIGILANCE : Pas de restriction d'usage d'eau, mise en place de mesures d'information, et incitation à faire des économies d'eau.

ALERTE : Déclenchée face à une dégradation hydrologique, avec premières restrictions sur les usages de l'eau.

ALERTE RENFORCÉE : Accentuation des restrictions afin de préserver les milieux naturels et anticiper les tensions entre usages.

CRISE : Réservation de l'eau aux usages prioritaires, avec arrêt des usages non essentiels.

**Restez informé ! La sécheresse nous
concerne tous**




**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Risques Connaissance**

Place des ducs de Bar, 54035 NANCY

 ddt-secheresse@meurthe-et-moselle.gouv.fr

 03.83.91.41.06



Pour vous désinscrire, cliquer [ici](#)